



Réunion du Conseil Municipal LE PIAN SUR GARONNE

Le 4 février 2025

Procès-verbal de la séance

La commune de LE PIAN SUR GARONNE,

Par suite d'une convocation en date du 28 janvier 2025, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en date du 4 février 2025, au Pian-sur-Garonne (Le) - (Gironde) à dix-neuf heures, sous la présidence de Monsieur Didier COUSINEY, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Présents : Mme BENNAMIAS Dominique, M. BILLION Didier, M. COUSINEY Didier, Mme CREPEAU Maud, Mme DUBERGEY Michèle, Mme LECEOUVRE Axelle, M. LORRIOT Thierry

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-7 et L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : Mme BEYNEIX Laure donne procuration à M. LORRIOT Thierry, Mme LABAT-DUBOIS Sophie donne procuration à Mme LECEOUVRE Axelle

Absents : Mme BAISSAS Marielle, M. MACEDO Emanuel

Monsieur le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire de séance : Le conseil municipal a désigné M. BILLION Didier pour remplir les fonctions de secrétaire.

◇ ◇ ◇

1. Révision loyers

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, conformément aux baux en vigueur, décide de réviser les loyers communaux au 1^{er} janvier 2025 comme suit :

Le dernier indice de référence des loyers a été publié par l'INSEE le 15 janvier 2025. Il s'agit de l'IRL du 4^{ème} trimestre 2024. En métropole, il s'établit à 144.64. Il est en hausse (+1.82%) par rapport à l'IRL du 4^{ème} trimestre 2023.

-Le loyer de Monsieur GATINEAU, résidant 7 chemin de l'Eglise 33490 LE PIAN SUR GARONNE passe de 621.00 € à **632.00 €**.

-Le loyer de l'Association LES DOUDOUS résidant 35 Grand Rue 33490 LE PIAN SUR GARONNE passe de 631€ à **642.00€**.

VOTES	
En exercice : 11	POUR : 09
Présents : 07	CONTRE : 0
Procurations : 02	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 09	TOTAL : 09



2. Demande de subvention à la DRAC «Restauration du retable, du tabernacle et des décors des volets latéraux de l'Eglise »

Le Maire rappelle aux membres du conseil le projet de travaux de restauration du retable, du tabernacle et des décors des volets latéraux de l'église s'élevant à : 17 711.00 € HT, soit 18 374.00 € TTC.

Vu la loi n°82.213 de mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et ses décrets d'application ;

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire délibère et **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents :

- ✓ D'approuver le projet de travaux de restauration du retable, du tabernacle et des décors des volets latéraux de l'église.
- ✓ De solliciter l'aide de l'État-Ministère de la culture-DRAC Nouvelle-Aquitaine-conservation régionale des monuments historiques, soit :

- Montant de la dépense subventionnable : 17 711.00 € HT
- Participation de l'État-Ministère de la culture, 40% du montant subventionnable : 7 084.40 €
- Participation de la commune : 10 627.00 € TTC réalisée par l'autofinancement
- ✓ De s'engager à réunir tous les financements nécessaires à l'exécution du projet TTC sur le budget N de la commune et d'en assurer la maîtrise d'ouvrage ;
- ✓ Précise que la commune de Le Pian sur Garonne est propriétaire de l'objet mobilier ;
- ✓ Précise que la commune de Le Pian sur Garonne récupère la TVA et qu'elle s'engage à la préfinancer ;
- ✓ Précise que le SIRET de la commune est : 21330323300018
- ✓ Autorise le Maire, à signer tout document relatif au projet et à transmettre le RIB de la commune à la DRAC-Nouvelle Aquitaine pour le versement de la subvention.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 11	POUR : 09
Présents : 07	CONTRE : 0
Procurations : 02	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 09	TOTAL : 09

3. Subvention Guidon Macarien

Monsieur le maire indique que dans le cadre de l'organisation de l'épreuve cycliste « Tour de la Cdc du Sud-Gironde », une participation de deux cents euros par les communes est sollicitée par l'association « Guidon Macarien » afin de financer l'évènement.

Monsieur le maire propose d'attribuer cette subvention à l'association « Guidon Macarien » organisatrice de cet évènement.

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'inscrire cette subvention au vote du budget 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

APPROUVE le principe du versement d'une subvention à l'association Guidon Macarien, pour un montant de 200€.

DECIDE d'inscrire cette subvention au budget 2025 de la commune.

<input checked="" type="checkbox"/> VOTES	
En exercice : 11	POUR : 09
Présents : 07	CONTRE : 0
Procurations : 02	ABSTENTION : 0
Pris part au vote : 09	TOTAL : 09

4. Informations et questions diverses :

➤ Avancement travaux MSP

- Les travaux ont pris du retard (environ deux mois) suite aux intempéries de ce début d'année.

➤ Logement Saint Macaire :

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir reçu un courrier de la liste d'opposition au Maire de Saint Macaire concernant l'intention de Monsieur Cédric GERBEAU (maire de Saint Macaire) de vendre les logements rétrocédés par l'ancienne CDC. Le conseil ne juge pas nécessaire et opportun de revenir sur ce projet de vente sur la commune de St Macaire.

➤ Eglise

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a été découvert à l'entrée de l'Eglise des carreaux qui se soulèvent. Monsieur DEMINIÈRE a sorti tous les carreaux. Il est demandé qu'un architecte passe pour une expertise. M. DEMINIÈRE signale également un vitrail qui se décolle

➤ Demande abri bus « Corneil »

- La demande auprès du conseil régional a été refusée.

➤ Tennis et chasse

- Réflexion concernant le club house du tennis. (Algéco de la MSP (faire chiffrer le rachat ou chiffrage d'un bâtiment neuf). L'éclairage du terrain de tennis est en cours.

- Concernant la société de chasse monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une AG s'est tenue en urgence. Un arrêté interdisant de chasser a été pris par M. Le Maire. Une demande et effectuée de bâtiment pour déposer le gibier sur Pian (proposition de Monsieur le Maire : construction sur le terrain de l'atelier municipal, le conseil vote non à l'unanimité). Il convient de réfléchir pour installer ce nouveau bâtiment.

➤ Passage Laborie : bord de route à refaire avec installation de poteaux bois ou autres afin que les voitures ne se garent plus.

➤ Devis pour la route en face du collège et la route des chiens

➤ Le matériel pour l'agent technique a été commandé : poste à souder, échelle et taille haie thermique. Il conviendrait de faire l'acquisition d'un camion benne.

➤ Une réunion aura lieu concernant la mise en place d'un règlement intérieur au sein du restaurant scolaire.

➤ Prochaine réunion des Maires le 01/04/2025 en Mairie de Le Pian sur Garonne

➤ Les réunions de quartier se dérouleront :

- Le 15 février 2025 à 10h00 : Rue du Sorehl, Val de Tambourin, Chemin des Sables côté est, Lalieyre

- Le 08 mars 2025 à 10h00 : Chemin des Sables côté Ouest, Montenoir, Bergea, Passage Laborie, Avenue des Coteaux et Côte de lastaste

- Le 08 mars 2025 à 11h00 : Saubon, Belle Croix, Fonbonnet et Courbet

- Le 15 mars 2025 à 10h00 : Bourg, Gravette, Bel Air, Puerat, Vallade, Viaud, l'Eglise, Clavet et Couturat

- Le 26 avril 2025 à 11h00 : Penot, Corneil et la Corne

➤ Ramassage containers SICTOM lotissement la Tuilerie : Le camion fera demi-tour

➤ Information concernant l'extinction de l'éclairage public : la facture de janvier 2025 fait apparaître une différence 260€ par rapport à janvier 2024.

➤ Devis rénovation parquet salle des fêtes 2 800€ par l'entreprise SB Services. Voté à l'unanimité

➤ Numérotation : Madame LECOEUVERE soulève la mauvaise numérotation à Penot. Monsieur le Maire



informe qu'un rendez-vous aura lieu avec la Poste afin de remédier aux quelques soucis de numérotation.

- Monsieur LORRIOT signale le chevauchement de plusieurs CM avec des conseils communautaires.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20H40, l'ordre du jour étant épuisé.

◆ ◆ ◆

Monsieur Didier COUSINEY,
Le Maire

M. Didier BILLION
Secrétaire de séance